



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du PAYS de COUIZA

17 route des Pyrénées
BP 5 – 11190 COUIZA
Site : www.paysdecouiza.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Relevé de décisions de la Séance du 27 octobre 2011

L'an deux mille onze le vingt-sept octobre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Couiza s'est réuni en assemblée délibérante, à la Mairie de Bugarach sur la convocation de Monsieur Henri BARBAZA, Président.

Étaient présents : M. BARBAZA Henri, Président. LETE Claude (PEYROLLES), TRETON Octave (SERRES), ROUSSET Jérôme (SOUGRAIGNE), BERNE Micheline (MONTAZELS), ALIBERT Rolande (CAMPS-SUR-AGLY), vice-Présidents. DELORD Jean-Pierre, CROS Gilbert (BUGARACH) - BUSCH Manfred (CAMPS-sur-AGLY) - FERRIE Serge, DELAGARDE Ginette (CASSAINES) - CANET Jean-Paul, (CONILHAC-DE-LA-MONTAGNE) - HORTALA Jacques, (COUIZA) - BOTHEREL Christian (COUSTAUSSA) - TRAVAIN Jean-Louis (CUBIERES-SUR-CINOBLE) - PINTO Catherine, CHAMBET Martine (FESTES-ET-SAINT-ANDRE) - CROS Bernard, (FOURTOU) - GAGNIERE Serge (LA SERPENT) - CHALULEAU Marcel (MISSEGRE) - GIRARD Mathieu (RENNES-LES-BAINS) - PAINCO Alexandre, GOOSKENS Jacqueline (RENNES-LE-CHATEAU) - SIRET Jean (ROQUETAILLADE) - VAISSIERE Jean-Claude (SERRES) - SOCQUET-JUGLARD Nicole (SOUGRAIGNE) - ROUGE Noël, (VERAZA) - Conseillers communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

SERVICE D'AIDE A DOMICILE :

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 SUR L'EXERCICE 2011 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COUIZA

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur la décision modificative sur l'exercice 2011, concernant l'affectation des résultats d'investissement au chapitre 001 pour un montant total de 19 454.69 €.

Après débat de l'assemblée, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, Monsieur Henri BARBAZA, procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 SUR L'EXERCICE 2011 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COUIZA

Il est exposé que la modernisation de la gestion des factures nécessite l'achat d'un module de prélèvement automatique pour l'extension du logiciel Fushia du groupe SISTEC. A cette fin il est nécessaire de procéder au virement de crédit du chapitre 021 d'un montant de 400 € vers le chapitre 020 sur l'exercice 2011 article 205 « Concession et droits similaire ».

Après débat de l'assemblée, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, Monsieur Henri BARBAZA, procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION ENTRE LE PRESTATAIRE «POINT INFO SERVICE A DOMICILE DU GARD» ET LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COUIZA

Le dispositif « Sortir Plus » est présenté à l'assemblée. Il consiste en l'accompagnement hors du domicile des personnes âgées isolées, et a été mis en place dans le département de l'Aude en réponse à une demande des usagers. Considérant la nécessité d'encadrer au mieux ce dispositif, dans un souci de garantie de la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissant une convention, à l'initiative des financeurs

AGIRC, ARRCO et « Point Info Services à Domicile du Gard », il est proposé à l'assemblée de se prononcer afin d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Après débat de l'assemblée, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, Monsieur Henri BARBAZA, procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

REMBOURSEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL DES FRAIS D'UTILISATION DES LOCAUX DU « BÂTIMENT SOCIAL » AU BUDGET ANNEXE M22

Le Service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Couiza (Budget principal M14), utilisant les locaux du « bâtiment Social », sis 18 bis route des Pyrénées à Couiza (11190). Cet usage locaux entraîne des charges de fonctionnement assumées par le budget annexe (M22) du Service d'Aide à Domicile. Il est donc proposé que ces charges soient remboursées au budget annexe M22.

Après débat de l'assemblée, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, Monsieur Henri BARBAZA, procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE, BUDGET ANNEXE M22

Le budget prévisionnel est présenté à l'assemblée faisant ressortir une baisse du nombre total d'heures annuel à 48000 pour l'année 2012.

Après débat de l'assemblée, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza, Monsieur Henri BARBAZA, procède au vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

FIN DU RELEVÉ DE DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 octobre 2011.

Pour Visa :

Henri BARBAZA
*Président de la Communauté de
Communes du Pays de Couiza*